

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à l'adéquation du dispositif des "Gardiens de la Paix" aux besoins des citoyens

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je tiens avant tout à saluer le travail des « Gardiens de la Paix » car leur rôle est essentiel : présence dissuasive, prévention, dialogue avec les habitants, signalement des problèmes. Ils contribuent concrètement au sentiment de sécurité dans nos quartiers. Mais aujourd'hui, au-delà des constats, je voudrais poser une question de fond : notre dispositif de prévention est-il réellement adapté aux réalités du terrain ?

Je reçois de nombreux retours de citoyens, notamment dans certains quartiers, qui expriment un besoin très clair : une présence plus visible en soirée, au moment où les nuisances, les tensions et le sentiment d'insécurité augmentent.

Ce débat n'est pas nouveau car des habitants et plusieurs Conseillers ont déjà pointé au sein du Conseil communal, un manque de visibilité et une présence insuffisante à certains moments clés de la journée et en soirée.

Autrement dit l'organisation, les outils et la capacité d'adaptation existent. Mais la vraie question, c'est de savoir si l'organisation actuelle répond réellement aux besoins des habitants.

A ce titre, plusieurs habitants demandent une présence plus visible en soirée, surtout en période estivale. Or, le règlement permet aux « Gardiens de la Paix » de travailler jusqu'à 21h. Pendant ce temps, d'autres Communes avancent, par exemple, Ixelles a décidé d'étendre les horaires jusqu'à 22h.

Dès lors, mes questions ne sont pas seulement opérationnelles, elles sont stratégiques :

- Le Collège a-t-il aujourd'hui une analyse actualisée des besoins en matière de présence préventive sur le territoire ?
- Une réflexion est-elle en cours pour adapter concrètement les horaires, notamment en soirée, en fonction des réalités de terrain et des "hotspots" identifiés ?
- Le Collège est-il prêt à associer davantage les habitants, notamment via les comités de quartiers des zones les plus problématiques, afin d'identifier concrètement les besoins en matière de présence et adapter le dispositif en conséquence ?
- Le Collège envisage-t-il de tester, par exemple via des projets pilotes, une présence renforcée en soirée dans certains quartiers ?

La question n'est pas seulement "combien d'agents" ou "jusqu'à quelle heure", mais bien « notre dispositif est-il réellement aligné avec les besoins des habitants et les constats du terrain ? ».

Monsieur l'Echevin MOSTEFA :

Je vous remercie pour la reconnaissance exprimée à l'égard du travail des « Gardiens de la Paix » car leur action de proximité constitue un pilier essentiel de notre politique locale de sécurité et de cohésion sociale. Ils n'interviennent pas à l'aveugle, l'organisation du service repose sur une analyse continue du terrain, nourrie par des diagnostics locaux, des signalements de citoyens et des échanges réguliers avec les services communaux, les partenaires de la chaîne de sécurité, en particulier la zone « Midi ». A cet égard, une réunion a lieu tous les lundis avec la zone de police, les services « Prévention » et « Propreté », en présence du Bourgmestre.

Cette analyse objective permet d'identifier les zones d'attention et d'adapter les priorités d'intervention en fonction des réalités locales.

La question des horaires, et plus spécifiquement d'une présence en soirée, doit toutefois être abordée avec réalisme. Les équipes sont déjà actives en fin de journée, avec une présence jusqu'à 21h00 durant la période estivale. Néanmoins, toute extension des horaires implique des arbitrages importants en termes de priorités. Le renforcement de la présence en soirée se ferait au détriment, notamment, de la présence aux abords des écoles le matin. Cela doit peser dans la balance, car la sécurité de nos enfants est également importante.

Cette réflexion est actuellement mise en attente, car une réforme des missions des « Gardiens de la Paix » est en préparation au niveau du « SPF Intérieur », avec une échéance annoncée pour 2026. Etant donné que le cadre législatif de la fonction relève de la compétence du Gouvernement fédéral, il ne paraît pas opportun d'engager à ce stade des réformes structurelles sans disposer d'une vision claire de l'avenir. D'ailleurs, nous espérons une indexation rapide des subsides que l'on reçoit pour mettre en place le dispositif des « Gardiens de la Paix » qui reste malheureusement inchangé et non indexé depuis 2016.

Enfin, le renforcement des « Gardiens de la Paix » peut se faire mais ne sera efficace que si elle s'inscrit en complémentarité d'une présence policière suffisante. Cet équilibre opérationnel est important à prendre en compte dans toute réflexion d'extension des horaires.

L'association des comités de quartier doit être abordée avec nuance, leur rôle étant essentiellement celui de relais et de dialogue avec les services publics. La détermination des priorités d'intervention doit continuer à se baser sur des données

objectives et des analyses de terrain afin d'éviter une approche uniquement fondée sur des perceptions subjectives.

L'expérience du projet « MMM » a montré qu'un renforcement ciblé de la présence en soirée dans certains quartiers, comme à Cureghem, peut se faire au détriment d'autres zones comme « La Roue ». Notre objectif reste de maintenir une présence en soirée dans un maximum de quartiers. Il convient de souligner que le dispositif en soirée est déjà renforcé à Cureghem.

B. CHIHI :

Comme je l'ai dit tout à l'heure concernant la « Propreté », tout est une question de priorité. Je me souviens de l'interpellation formulée par les comités de quartier en 2024.

L'objectif de mon intervention est de choisir les moments les plus opportuns et les plus stratégiques pour renforcer la présence des « Gardiens de la Paix ». J'espère que lorsque nous discuterons du budget l'année prochaine nous obtiendrons une vision plus ouverte pour répondre aux besoins très spécifiques de certains quartiers, cela en concertation avec les différents comités de quartiers.